

Atelier thématique RoHS 2

Comment mettre en œuvre efficacement la directive 2011/65/UE RoHS 2 sur les substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Mercredi 11 décembre 2013 – 14h à 17h
Maison des entreprises, Parc d'Activités
45 rue Frédéric Joliot 13852 Aix en Provence - Cedex 3

Entrée en vigueur en janvier 2013, la réglementation RoHS 2 impacte les fabricants d'équipements, les importateurs et distributeurs mais également les fournisseurs de matériaux, composants et sous-ensembles. La maîtrise de la provenance et la conformité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont donc des paramètres essentiels à prendre en considération. Cet atelier a pour objectif de faire le point sur cette réglementation, les difficultés de mise en œuvre et les évolutions prévues.

Programme

1. Ce qui change par rapport à RoHS 1
 - Extension du champ d'application/exclusions
 - Substances restreintes dans les produits
 - Exemptions : le nouveau régime
 - Evaluation et attestation de la conformité, marquage CE
 - Responsabilité et obligations renforcées des opérateurs économiques (fabricants, importateurs, distributeurs)
 - Calendrier et prochaines échéances
2. Travaux normatifs en cours
3. Retour d'expérience du LCIE dans l'accompagnement de fabricants et importateurs d'équipements électriques et électroniques
4. Solutions et outils

Débat

Intervenants

- Jean-Michel Chauvin, responsable du service Europe à la CCI de région Franche-Comté – Enterprise Europe Network
- Valentine Menuet, expert environnement – LCIE/Bureau Veritas

Inscription obligatoire

(en cliquant sur le lien ci-dessus ou 04 91 14 42 76)